

Table thématique T2 : Utilité de conseillers en innovation multi-missions

Roland Luthier, Alliance
EPFL Innovation Park

1. Complémentarité des politiques d'innovation

Les entreprises suisses qui souhaitent devenir plus actives sur le plan de l'innovation technologique n'ont pas toujours une compréhension globale des possibilités d'accompagnement car les acteurs sont mandatés à des niveaux très variés : national, supra-cantonal, cantonal ou même communal. Il en résulte hélas une perception de complexité qui peut parfois retarder le processus.

Heureusement pour la Suisse romande, sa taille permet aux acteurs d'agir de manière coordonnée et complémentaire : la politique nationale fournit essentiellement les moyens financiers pour des projets technologiques avec un important potentiel d'impact et la politique régionale d'innovation permet d'assurer la dissémination au sein de PME qui n'ont peut-être jamais eu l'occasion de collaborer avec un laboratoire externe de recherche appliquée.

2. Mise en œuvre via les conseillers en innovation technologique

Depuis le démarrage en 2005 des consortiums de transfert de savoir et de technologies, dont Alliance pour la Suisse romande, le nombre de conseillers en innovation à disposition des PME a fortement augmenté et leur crédibilité s'est imposée auprès des chefs d'entreprises. Les profils ont également évolué vers des personnalités très expérimentées dans la R&D industrielle (souvent plus de dix ans d'activité) tout en ayant un fort réseau dans les laboratoires publics.

Cet élan national a été renforcé en 2008 par la nouvelle politique régionale qui a rendu possible l'accès à ces conseillers par des entreprises sans expérience préalable de collaboration technologique avec des hautes écoles. Les cantons romands, oeuvrant ensemble au sein de la CDEP-SO, ont ainsi repris le flambeau avant que la CTI ne modifie sa stratégie et déploie ses propres conseillers en innovation en 2013. Ces modifications fréquentes des différents instruments d'innovation auraient pu déconcerter le public cible constitué de PME.

3. Conseillers multi-missions

Une réponse pragmatique à cette évolution a été mise en place en Suisse romande : si chaque mandat d'accompagnement a ses spécificités, le nouveau métier de conseiller en innovation devenait suffisamment codifié pour pouvoir répondre à plusieurs mandats. Alliance a donc des conseillers qui mènent en parallèle des missions pour différents bailleurs de fonds :

- les cantons (via la CDEP-SO) et la CTI
- les cantons et Swissmem
- les cantons et l'Association d'entreprises Alliance.

La synergie qui en résulte conduit à des gains d'efficacité et à une perception plus simple pour les clients.

Mais au-delà de ces conseillers partagés et localisés à l'EPFL Innovation Park, cette démarche n'augure-t-elle pas une nouvelle fois une politique nationale d'innovation - en l'occurrence celle du futur Swiss Innovation Park - qui dans son implémentation en Suisse romande voit les cantons travailler de concert avec l'EPFL ? Une chose est certaine : tous les acteurs perçoivent l'innovation comme une clé essentielle pour la compétitivité des entreprises et y travaillent sans relâche.